



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 10 décembre 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
2. **CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Approbation des procès-verbaux
 - Séance ordinaire du 12 novembre 2024 et séance extraordinaire du 21 novembre 2024 à 8h
 - 2.3 Dépôt de la liste des employés embauchés par la directrice générale
 - 2.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 2.5 Dépôt d'un extrait du registre des déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages par les membres du conseil
 - 2.6 Demande de soutien financier de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine pour l'année 2025
 - 2.7 Demande de soutien financier de la Maison des jeunes l'Adrénaline de La Prairie pour l'année 2025
 - 2.8 Renouvellement du mandat d'un membre du comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie
 - 2.9 Adoption du budget 2025 et du paiement de la quote-part - Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

- 2.10 Adoption du budget 2025 et du paiement de la quote-part - Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries
- 2.11 Autorisation - Paiement de la quote-part provisoire 2025 - Communauté métropolitaine de Montréal
- 2.12 Autorisation - Paiement de la contribution municipale 2025 - Autorité régionale de transport métropolitain
- 2.13 Nomination de trois membres délégués et d'un substitut au conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries

3. CONSULTATIONS PUBLIQUES

4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 4.1 Adoption du Règlement 1547-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie
- 4.2 Adoption du projet de règlement omnibus 1250-55 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions
- 4.3 Avis de motion 2024-22 - Règlement omnibus 1250-55 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions
- 4.4 Avis de motion 2024-23 et dépôt du projet de règlement 1548-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025

5. OCTROI DE CONTRATS

- 5.1 Octroi d'un contrat de services professionnels pour l'étude préliminaire de la construction d'une nouvelle station d'épuration à La Prairie
- 5.2 Octroi d'un contrat de services professionnels pour le programme d'aide aux employés et à la famille
- 5.3 Octroi d'un contrat pour le service d'entretien des ascenseurs et monte-charges dans les bâtiments municipaux
- 5.4 Rejet de soumissions - Appel d'offres TPAO-2024-05 - Travaux de réfection de la toiture de la caserne

6. COMMUNICATIONS

7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

8. GÉNIE

- 8.1 Autorisation du dépôt du plan de protection des sources d'eau potable de La Prairie auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 9.1 Autorisation de signature - Bail commercial entre la Ville et Gestion Aréna Ville de La Prairie
- 9.2 Autorisation de signature - Entente portant sur la modification du règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4503, le Syndicat des salarié(e)s municipaux de la Rive-Sud de Montréal (CSD), le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 et le Groupe des employés cadres
- 9.3 Renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité civile pour atteintes à l'environnement et incidents de pollution

10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

- 10.1 Adoption de la Politique de lancement de livres de la bibliothèque Léo-Lecavalier
- 10.2 Adoption de la politique de développement des collections et cadre d'élagage de la bibliothèque Léo-Lecavalier révisée
- 10.3 Autorisation à faire des demandes à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'obtention de permis d'alcool lors d'événements organisés par la Ville

11. RESSOURCES HUMAINES

- 11.1 Embauche d'un greffier adjoint au Service du greffe et des affaires juridiques
- 11.2 Adoption d'un nouvel organigramme du Service du greffe et des affaires juridiques

12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 12.1 Nomination des membres du comité de sécurité civile et des responsables de mission

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 6 novembre 2024
- 13.2 Recommandations - comité de circulation et de mobilité active - séance du 6 novembre 2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

- 13.3 Ajout et modification de signalisation
- 13.4 Demande du Club de motoneige du Centre de la Montérégie inc. relative à l'aménagement de traverses de routes municipales pour leurs sentiers de motoneige

14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 13 novembre 2024
- 14.2 Dérogations mineures
 - Demandes de dérogations mineures - comité consultatif d'urbanisme - séance du 13 novembre 2024

15. VARIA

- 15.1 Modification de la structure du Service de sécurité incendie
- 15.2 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 6 entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501

16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-12-256

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points variés suivants:

- 15.1 Modification de la structure du Service de sécurité incendie
- 15.2 Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 6 entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-12-257

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'APPROUVER, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 à 19 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 21 novembre 2024 à 8 h.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est procédé au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de chaque membre du conseil municipal conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Il est procédé au dépôt de l'extrait du registre des déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages dont la valeur excède 200 \$ par un membre du conseil qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-12-258

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA PRAIRIE-DE-LA-MAGDELEINE POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine est un organisme admissible à la Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'ACCORDER un soutien financier de 36 000 \$ à la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine pour l'année 2025.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-12-259

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA MAISON DES JEUNES L'ADRÉNALINE DE LA PRAIRIE POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que la Maison des jeunes de La Prairie est un organisme admissible à la Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à la Maison des jeunes de La Prairie un soutien financier de 56 000 \$ pour l'année 2025, lequel sera versé comme suit:

25 000 \$ en mars 2025;
25 000 \$ en juin 2025;
6 000 \$ en septembre 2025;

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-12-260

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

ATTENDU que l'article 10.1.5 du Règlement 1469-M procédant à une refonte du Règlement numéro 1466-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie stipule que la durée du mandat d'un membre ne peut dépasser trois ans, mais qu'un mandat peut être renouvelé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

ATTENDU que le mandat de madame Sylvie Major, laquelle agit à titre de représentante du conseil municipal au comité de retraite, se termine le 17 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

DE RENOUVELER le mandat de madame Sylvie Major à titre de représentante du conseil municipal au sein du comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie pour un second mandat, à compter du 18 janvier 2025.

ADOPTÉE

2024-12-261

ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le budget 2025 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie au montant de 12 683 334 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer la quote-part de la Ville, au montant de 2 252 570,72 \$, selon l'échéancier de paiement prévu.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget 2025.

ADOPTÉE

2024-12-262

ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART - RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le budget 2025 de la Régie Incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries pour des charges totales et affectations de 18 115 970 \$, des revenus autonomes de 1 870 552 \$ et les quotes-parts municipales au montant de 16 245 418 \$.

D'AUTORISER la trésorière à verser la quote-part de la Ville, au montant de 4 533 553 \$, selon les modalités convenues.

QUE les sommes nécessaires soient au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget 2025.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-12-263

AUTORISATION - PAIEMENT DE LA QUOTE-PART PROVISOIRE 2025 - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser, à la Communauté métropolitaine de Montréal, la quote-part provisoire pour l'année 2025, d'un montant total de 680 748 \$, selon l'échéancier de paiement prévu.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2025.

ADOPTÉE

2024-12-264

AUTORISATION - PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE 2025 - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser, à l'Autorité régionale de transport métropolitain, la contribution municipale 2025 d'un montant total de 2 577 071 \$, selon l'échéancier de paiement prévu.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2025.

ADOPTÉE

2024-12-265

NOMINATION DE TROIS MEMBRES DÉLÉGUÉS ET D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

ATTENDU l'intégration du service de sécurité incendie de la Ville de la Prairie à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (RIAGS) au premier janvier 2025;

ATTENDU que le conseil d'administration de la RIAGS est formé de trois membres délégués par le conseil municipal de chaque municipalité participante et que celles-ci peuvent également nommer un membre substitut;

ATTENDU que la Ville de La Prairie doit donc désigner trois membres du conseil municipal et un substitut;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur le maire Frédéric Galantai, monsieur le conseiller Vincent Noël et madame la conseillère Marie Eve Plante-Hébert à titre délégués de la Ville, ainsi que madame la conseillère Paule Fontaine à titre de déléguée substitut de la Ville, pour siéger au conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE

2024-12-266

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1547-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024;

ATTENDU l'avis de motion 2024-21 donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024;

ATTENDU que le Règlement 1547-M a pour objet de fixer les tarifs pour les biens et services offerts par la Ville de La Prairie, à compter du 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Règlement 1547-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

ADOPTÉE

2024-12-267

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS 1250-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1250 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement omnibus 1250-55 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

Ce projet de règlement a pour objet de proposer des mesures de verdissement, incluant des dispositions relatives aux surfaces végétalisées minimales, aux nombres d'arbres minimaux requis, à leurs emplacements et à la diversité des espèces arboricoles. Ces modifications ont pour but de lutter contre les îlots de chaleur. Elles visent également à mettre à jour les contraventions et sanctions liées à l'abattage d'arbres puis à identifier les situations où l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sera requise.

QUE le conseil mandate la greffière pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2024-22 - RÈGLEMENT OMNIBUS 1250-55 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1250 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Noël qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté pour adoption un Règlement omnibus 1250-55 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions.

AVIS DE MOTION 2024-23 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1548-M DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Avis de motion est donné par monsieur Patrick Dion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1548-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025.

Monsieur Patrick Dion dépose le projet de règlement 1548-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025, qui a pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales, pour l'année 2025, selon les catégories d'immeubles ainsi que de fixer le tarif de différents biens, services et activités, le tout en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

2024-12-268

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À LA PRAIRIE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour l'étude préliminaire de la construction d'une nouvelle station d'épuration à La Prairie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour l'étude préliminaire de la construction d'une nouvelle station d'épuration à La Prairie, sans les options, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, soit FNX-Innov inc., au montant de 696 748,50 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie-2024-11, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1542-E.

ADOPTÉE

2024-12-269

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LA FAMILLE

ATTENDU que la Ville a procédé par demandes de prix avec mise en concurrence, auprès de quatre fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions de services professionnels pour le programme d'aide aux employés et à la famille pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour le programme d'aide aux employés et à la famille pour trois ans débutant le 1^{er} janvier 2025, au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Dialogue Technologies de la santé inc. conformément au scénario 1 présenté dans la demande de prix, au montant de 50 831,46 \$, taxes incluses. La demande de prix RH-24-101, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources humaines ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2025 à 2027 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2024-12-270

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Ville peut, en vertu de son règlement de gestion contractuelle et de sa politique d'approvisionnement, octroyer un contrat de gré à gré sans mise en concurrence pour une dépense de 24 999 \$ ou moins;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

ATTENDU qu'Ascenseurs Richelieu inc. est le fournisseur actuel de la Ville pour le service d'entretien des ascenseurs et monte-charges dans les bâtiments municipaux;

ATTENDU que la Ville souhaite conclure un nouveau contrat avec ce fournisseur pour le service d'entretien des ascenseurs et monte-charges dans les bâtiments municipaux, pour cinq ans, soit pour les années 2025 à 2029 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour le service d'entretien des ascenseurs et monte-charges dans les bâtiments municipaux à Ascenseurs Richelieu inc., pour cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2025, au montant de 19 315,80 \$, taxes incluses. La demande de prix TPGG-24-188, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2025 à 2029 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2024-12-271

REJET DE SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES TPAO-2024-05 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour des travaux de réfection de la toiture de la caserne;

ATTENDU que six soumissions ont été ouvertes le 5 novembre 2024;

ATTENDU que le prix de la soumission la plus basse s'est avéré beaucoup plus élevé que l'estimation faite ainsi que du budget disponible;

ATTENDU que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

DE REJETER les soumissions ouvertes le 5 novembre 2024 dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro TPAO-2024-05 pour les travaux de réfection de la toiture de la caserne.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-12-272

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 2 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 975 409,77 \$ pour les activités financières, de 771 291,48 \$ pour les activités d'investissement et de 945 523,92 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

2024-12-273

AUTORISATION DU DÉPÔT DU PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE DE LA PRAIRIE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU que la Ville a participé, cette année, au programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable, en partenariat avec les villes de Salaberry-de-Valleyfield, Sainte-Barbe, Beauharnois, Châteauguay et Candiac;

ATTENDU que l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable vise à définir et à planifier la mise en œuvre de mesures d'atténuation des menaces identifiées pour préserver, voire améliorer, la quantité ou la qualité des eaux que nous exploitons;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs finance présentement 70 % des plans d'action pour la protection des sources d'eau potable lorsque les villes forment un partenariat pour élaborer leur projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le dépôt du plan de protection des sources d'eau potable de La Prairie auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-12-274

AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL COMMERCIAL ENTRE LA VILLE ET GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le bail commercial avec Gestion Aréna Ville de La Prairie, d'une durée d'un an débutant le 1^{er} janvier 2025, lequel est renouvelable d'année en année à moins d'avis contraire.

ADOPTÉE

2024-12-275

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP), SECTION LOCALE 4503, LE SYNDICAT DES SALARIÉ(E)S MUNICIPAUX DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL (CSD), LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE, SECTION LOCALE 501 ET LE GROUPE DES EMPLOYÉS CADRES

ATTENDU que la Cour d'appel du Québec a déclaré inconstitutionnels les articles relatifs à la suspension de l'indexation des retraités de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-2.1.1) (Loi RRSM);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente portant sur la modification du règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4503, le Syndicat des salarié(e)s municipaux de la Rive-Sud de Montréal (CSD), le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), section locale 501 et le groupe des employés cadres, pour le rétablissement des rentes et le versement rétroactif du régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-12-276

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE POUR ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT ET INCIDENTS DE POLLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

DE RENOUELER la police d'assurance de la responsabilité civile pour atteintes à l'environnement et incidents de pollution, auprès de BFL Canada services de risques et assurances inc., pour une période d'un an, soit du 12 décembre 2024 au 12 décembre 2025, au montant de 10 900 \$, taxes incluses.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2024-12-277

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LANCEMENT DE LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER

ATTENDU que la Ville souhaite soutenir les artistes et les créateurs locaux et promouvoir les réalisations culturelles de ses citoyens;

ATTENDU que la politique de lancement de livres a pour objet d'offrir aux résidents de la Ville la possibilité d'effectuer le lancement de leurs livres à la bibliothèque Léo-Lecavalier;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'ADOPTER la Politique de lancement de livres de la bibliothèque Léo-Lecavalier.

ADOPTÉE

2024-12-278

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ET CADRE D'ÉLAGAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER RÉVISÉE

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications demande que la politique d'acquisition et de cadre d'élagage soit révisée tous les trois ans et qu'elle soit adoptée par le conseil municipal;

ATTENDU que la dernière révision date de 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ADOPTER la politique de développement des collections et du cadre d'élagage révisée en mai 2024, laquelle régit l'ensemble des opérations de la bibliothèque Léo-Lecavalier.

ADOPTÉE

2024-12-279

AUTORISATION À FAIRE DES DEMANDES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX POUR L'OBTENTION DE PERMIS D'ALCOOL LORS D'ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LA VILLE

ATTENDU que la Ville, ayant comme N.E.Q : 881 343 0335 organise plusieurs événements et activités sur des sites dont elle est propriétaire et qui nécessitent de faire des demandes de permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ);

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser certains employés à faire de telles demandes à la RACJ;

ATTENDU que les personnes autorisées à faire de telles demandes devront prendre en charge la vente d'alcool et le droit d'entrée aux événements et qu'elles devront remettre les profits à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les personnes suivantes à faire les demandes de permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux, au nom de la Ville de La Prairie, lors d'événements et activités organisés par la Ville:

1. Madame Caroline Varin, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
2. Madame Anik Nesterenko, chef de division culture et patrimoine;
3. Madame Valérie Gamelin, chef de division vie communautaire et installations;
4. Monsieur Martin Groulx, chef de division sport et équipements récréatifs.

ADOPTÉE

2024-12-280

EMBAUCHE D'UN GREFFIER ADJOINT AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

D'EMBAUCHER monsieur Félix Richer au poste de greffier adjoint au Service du greffe et des affaires juridiques, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 16 décembre 2024 et il sera soumis à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-12-281

ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU qu'il est opportun que la division des approvisionnements, qui relève actuellement des Services administratifs et financiers, relève du Service du greffe et des affaires juridiques à compter du 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU que l'organigramme du Service du greffe et des affaires juridiques doit être modifié pour tenir compte de ce changement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

D'APPROUVER le nouvel organigramme du Service du greffe et des affaires juridiques, daté de novembre 2024.

DE PRENDRE acte des modifications suivantes à cet organigramme:

1. modifier le titre d'emploi de Chef de division contrôle financier et approvisionnement par Chef de division gestion contractuelle et approvisionnement;
2. modifier le titre d'emploi de Technicien en administration par Technicien en gestion contractuelle et approvisionnement.

QUE ces modifications soient effectives à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-12-282

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE ET DES RESPONSABLES DE MISSION

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Nathalie Leclaire, directrice générale, comme coordonnatrice du plan des mesures d'urgence.

DE NOMMER monsieur Michaël Lembo, directeur du Service du génie, comme coordonnateur-adjoint du plan des mesures d'urgence.

QUE le comité de sécurité civile soit composé ainsi:

1. Monsieur Frédéric Galantai, maire;
2. Madame Nathalie Leclaire, directrice générale et coordonnatrice
3. Monsieur Michael Lembo, directeur du Service du génie et coordonnateur-adjoint;
4. Madame Dominique Beaumont, directrice du Service des communications;
5. Madame Marie-Eve Sénécal, directrice du Service des ressources humaines.

D'APPROUVER l'organigramme montrant l'organisation municipale des mesures d'urgence et nommant les responsables des missions du plan des mesures d'urgence de la Ville, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette résolution remplace la résolution 2024-05-119.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 6 NOVEMBRE 2024

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 6 novembre 2024.

2024-12-283

RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

ATTENDU la séance du comité de circulation et de mobilité active tenue le 6 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Karine Laroche
et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

D'APPROUVER les recommandations du comité de circulation et de mobilité active à la suite de sa séance du 6 novembre 2024, sous réserve de l'adoption des résolutions du conseil municipal nécessaires dans les cas applicables.

ADOPTÉE

2024-12-284

AJOUT ET MODIFICATION DE SIGNALISATION

ATTENDU les recommandations faites par le comité de circulation et de mobilité active lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'AJOUTER une traverse pour piétons sur la rue des Tulipes, à l'intersection du boulevard des Mésanges.

D'INSTALLER des panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue du Vice-Roi afin d'élargir les zones d'interdiction de stationnement aux endroits suivants sur cette rue:

1. du côté de l'immeuble situé au 4, rue du Vice-Roi, à partir de l'entrée charretière jusqu'au 2^e lampadaire;
2. du côté de la résidence Alizéa à partir de l'entrée charretière jusqu'au 2^e arbre;
3. du côté de la résidence Alizéa, près de l'intersection de l'avenue de la Belle-Dame, à une distance de 5 mètres du panneau d'arrêt.

DE MODIFIER la signalisation concernant l'immobilisation des véhicules sur le boulevard de Palerme, devant l'école de la Petite-Gare, du côté des maisons, afin d'y ajouter la mention suivante:

« Sauf pour les détenteurs de vignette ».

QUE les annexes correspondantes du Règlement 1039-M soient modifiées en conséquence.

ADOPTÉE

2024-12-285

DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE DU CENTRE DE LA MONTÉRÉGIE INC. RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE TRAVERSES DE ROUTES MUNICIPALES POUR LEURS SENTIERS DE MOTONEIGE

ATTENDU que le Club de motoneige du Centre de la Montérégie inc. souhaite obtenir l'accord de la Ville pour aménager différentes traverses sur des routes municipales, pour la saison hivernale 2024-2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. à aménager les traverses de routes suivantes, avec l'autorisation des propriétaires concernés:

1. entre les numéros civiques 1500 et 1555, chemin de la Bataille Sud;
2. sur le rang Saint-Raphaël : traverse avec le Club VTT près de la route 104. Le sentier passe d'un chemin privé, avant le golf, environ 1 500 pieds de la route 104 et traverse vers le sentier identifié par 2 balises bleues;
3. au nord du numéro civique 1045, chemin de Fontarabie (à côté du poteau H2Y0H);
4. au numéro civique 1955, chemin de Fontarabie (4^e poteau à côté du pont, au sud de l'entrée de la cour).

D'AUTORISER les responsables concernés à installer la signalisation requise.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 13 NOVEMBRE 2024

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 13 novembre 2024.

2024-12-286

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

ATTENDU que les demandes de dérogations mineures suivantes sont présentées au conseil municipal:

Numéro de la dérogation mineure:	2024-0054
Numéro de cadastre:	2 268 002 du cadastre du Québec
Adresse civique:	6580, rue Mailloux
Nature et effets de la demande:	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une galerie, donnant accès au logement supplémentaire de la maison intergénération, qui n'est pas conforme au règlement de zonage. 1. La galerie faisant corps avec le bâtiment principal est implantée à 1,47 m de la ligne latérale gauche, alors que l'article 226 prévoit qu'une galerie faisant corps avec le bâtiment principal doit respecter une distance minimale correspondant à la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

	marge latérale minimale applicable au bâtiment principal, soit de 2 m en vertu de la grille des usages et des normes de la zone H-901, lorsqu'implanté le long de la ligne latérale du terrain.
Numéro de la recommandation du CCU:	2024-063

Numéro de la dérogation mineure:	2024-0046
Numéro de cadastre:	2 266 097 du cadastre du Québec
Adresse civique:	115, rue François-Le Ber
Nature et effets de la demande:	<p>La demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal qui n'est pas conforme au règlement de zonage.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le bâtiment principal est implanté à 1,15 m de la ligne latérale droite, alors qu'en vertu des normes inscrites à la grille des usages et des normes de la zone H-115 de l'annexe B du Règlement de zonage 1250, la marge latérale minimale est de 1,20 m; 2. Le total des marges latérales est de 3,31 m, alors qu'en vertu des normes inscrites à la grille des usages et des normes de la zone H-115 de l'annexe B du Règlement de zonage 1250, le total des marges latérales minimales est de 5 m.
Numéro de la recommandation du CCU:	2024-064

Numéro de la dérogation mineure:	2024-0056
Numéro de cadastre:	2 264 525 du cadastre du Québec
Adresse civique:	300, rue des Pivoines
Nature et effets de la demande:	<p>La demande de dérogation mineure vise la proportion de matériaux de classe A installés sur l'agrandissement qui n'est pas conforme au règlement de zonage.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La façade principale, le mur latéral et le mur arrière de l'agrandissement sont couverts à 100 % d'un matériau de classe C, soit de la brique décorative sans mortier, alors que l'article 1100 prévoit que la façade principale doit être couverte à 60 % d'un matériau de classe A, que 50 % des murs extérieurs doivent être couverts d'un matériau de classe A et que le mur latéral doit être couvert sur une hauteur de 2,40 m à partir de la fondation d'un matériau de classe A.
Numéro de la recommandation du CCU:	2024-065



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme le 13 novembre 2024;

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'ACCORDER les dérogations mineures ci-dessus mentionnées, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-12-287

MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le 21 novembre 2024 le conseil municipal a adopté une résolution visant à intégrer le Service de sécurité incendie de la Ville à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (RIAGS) à compter du 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU que de par cette intégration, sept (7) nouveaux postes de pompier permanents à temps plein doivent être créés afin de répondre aux besoins opérationnels;

ATTENDU que l'article 13.2 de la convention collective fait mention qu'en cas de fusion ou autre opération similaire qui résulterait en la création d'un ou plusieurs postes à temps plein, la Ville créera ces postes à l'interne avant ladite opération;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la modification de la structure du Service de sécurité incendie et d'ajouter sept (7) nouveaux postes de pompiers permanents à temps plein à la structure actuelle.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-12-288

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 6 ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE, SECTION LOCALE 501

ATTENDU qu'il est nécessaire de revoir les modalités prévues à la convention collective et aux lettres d'entente en vigueur suite à la création de nouveaux postes;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer la lettre d'entente numéro 6 entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, Section locale 501 afin de modifier les mécanismes prévus à la convention collective lors de création de nouveaux postes permanents à temps plein.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.

2024-12-289

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 14

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE


M. Frédéric Galantai, maire


Me Karine Patton, greffière